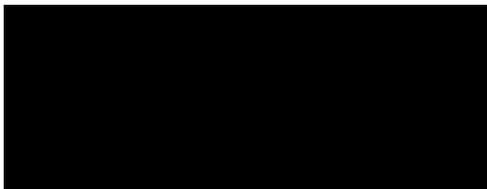


Direction générale des affaires institutionnelles
et des opérations

PAR COURRIEL

Québec, le 31 mai 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.064



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 6 mai dernier, visant à obtenir les documents suivants :

1. Les analyses, études et notes concernant le chèque emploi-service, dans les 5 dernières années;
2. Le montant accordé au chèque emploi-service dans les 5 dernières années, par région;
3. Les modalités du chèque emploi-service;
4. Le nombre d'heures qui a été octroyé par région;
5. Le nombre d'heures maximales offert.

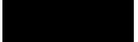
En réponse au **point 1** de votre requête, nous vous informons que nous ne pouvons répondre favorablement à cette partie de votre demande. En effet, cela nécessiterait une somme de travail qui pourrait nuire à la réalisation des activités du ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, conformément à l'article 137.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

... 2

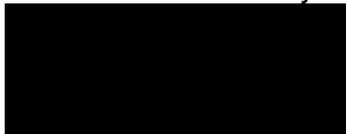
À l'égard du **point 2** de votre requête, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de montant accordé au chèque emploi-service (CES) par région. Les établissements reçoivent un budget pour la gestion du Soutien à domicile et puisent à même ce budget, les « fonds » pour la modalité CES.

Par ailleurs, en réponse au **point 3** de votre demande, vous trouverez ci-joint le cadre de référence sur l'allocation directe. Enfin, concernant les **points 4 et 5** de votre requête, nous vous informons qu'il n'y a pas de nombre d'heures octroyées par région pour le CES, ni d'heures maximales offertes. Chaque établissement doit respecter les orientations en Soutien à domicile.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs

La sous-ministre adjointe,



Dominique Breton

p. j. 3

N/Réf. : 24-IO-00004-82